



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAMOUREUX présente la pétition de W. Summers, R. A. Santos, L. C. Marcaida et autres personnes demandant au ministre de la Justice de créer un comité de contrôle judiciaire indépendant qui ferait des recommandations à l'Assemblée législative pour améliorer l'efficacité des services que le système judiciaire offre à la population du Manitoba.

M. JENNISSEN présente la pétition de D. Frederick, E. Batke, D. Farly et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

M^{me} MIHYCHUK présente la pétition de E. Butler, G. Duncan, N. Duncan et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

M. MARTINDALE présente la pétition de M. Jenkins, G. Booth, H. Massey et autres personnes demandant au premier ministre de permettre aux collectivités de tenir des référendums sur les appareils de loterie vidéo, de réduire les frais de publicité des jeux d'argent et d'accroître le financement du traitement des joueurs à problème.

Est lue et reçue la pétition que M. LAMOUREUX a présentée au nom de P. R. Carasig, D. Carasig, M. Cordova et autres personnes demandant au ministre de la Justice de créer un comité de contrôle judiciaire indépendant qui ferait des recommandations à l'Assemblée législative pour améliorer l'efficacité des services que le système judiciaire offre à la population du Manitoba.

Est lue et reçue la pétition que M. SANTOS a présentée au nom de H. Thibrt, G. Kourdi, G. Sinclair et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. HICKES a présentée au nom de A. Courchêne, M. Bagnulo, A. Courchêne et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de N. Jsure, M. Wirth, A. Silva et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

Est lue et reçue la pétition que M. MALOWAY a présentée au nom de D. Miner, B. LeBlanc, A. Antonio et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 18 juin 1998. Le rapport est reçu, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* STEFANSON dépose le rapport du vérificateur provincial sur les vérifications d'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée en juin 1998.
(document parlementaire n° 210)

M^{me} la *ministre* McINTOSH dépose le rapport annuel de la Caisse de retraite des enseignants pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre 1997.
(document parlementaire n° 211)

L'Assemblée permet le retour à la présentation de rapports de comités spéciaux et permanents.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. DYCK, *président du Comité permanent du développement économique*, présente le troisième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le vendredi 19 juin 1998, à 9 h 30, dans la salle 254 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion, le Comité a élu M. DYCK à la présidence.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N° 47) – *Loi sur l'Université de Brandon/The Brandon University Act*

Edward Lipsett

particulier

(N° 48) – *Loi sur la Fédération des collèges mennonites et modifications corrélatives/The Mennonite College Federation and Consequential Amendments Act*

Edward Lipsett	particulier
Victor Martens	Menno Simons College
Gerald Gerbrandt	Mennonite Bible College
Ed Buller	Fédération des collèges mennonites

(N° 49) – *Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Act*

Edward Lipsett	particulier
Geoffrey Scott	Association des professeurs de l'Université de Winnipeg
D ^r Roger Kingsley	Université de Winnipeg
Roger Coll	Église unie du Canada

(N° 50) – *Loi abrogeant la Loi sur la fondation des universités et modifications corrélatives/The Universities Establishment Repeal and Consequential Amendments Act*

Edward Lipsett	particulier
----------------	-------------

Le Comité a convenu de remettre à une séance subséquente l'examen article par article du projet de loi n° 47 – *Loi sur l'Université de Brandon/The Brandon University Act*.

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

(N° 48) – *Loi sur la Fédération des collèges mennonites et modifications corrélatives/The Mennonite College Federation and Consequential Amendments Act*

(N° 49) – *Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Act*

(N° 50) – *Loi abrogeant la Loi sur la fondation des universités et modifications corrélatives/The Universities Establishment Repeal and Consequential Amendments Act*

Sur la motion de M. DYCK, le rapport du Comité est reçu.

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de l'expression « sleaze mongering » que le premier ministre a utilisée à l'endroit du député de Crescentwood.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande au premier ministre de retirer le terme « sleaze ».

M. le *premier ministre* FILMON se rétracte.

Après la période des questions orales, la présidente rend les décisions suivantes :

Le 2 juin, pendant la période des questions orales, j'ai mis un rappel au *Règlement* en délibéré afin de consulter le hansard.

Le rappel au *Règlement*, fait par le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, visait la réponse que la ministre des Services à la famille avait donnée à une question de la députée de Swan River et prétendait que la ministre n'avait pas traité du sujet en cause. Un examen du hansard me permet de déclarer le rappel au *Règlement* irrecevable. En effet, la réponse de la ministre des Services à la famille traitait du sujet soulevé par la question.

— — —

Pendant la période des questions orales du 4 juin 1998, le leader du gouvernement à l'Assemblée a fait un rappel au *Règlement* que j'ai mis en délibéré afin de consulter le hansard.

L'objection visait une question que le député d'Elmwood avait posée et que le leader du gouvernement à l'Assemblée prétendait être irrecevable en s'appuyant sur des décisions que des présidents de l'Assemblée législative du Manitoba avaient rendues par le passé.

Le député d'Elmwood avait adressé au ministre des Services du gouvernement la question suivante : « [TRADUCTION] Peut-il confirmer que plusieurs compagnies, y compris au moins une compagnie établie au Manitoba, avaient proposé des prix inférieurs à ceux d'IBM pour le matériel qui a été fourni? Est-il en mesure de confirmer cette assertion? »

Le leader du gouvernement à l'Assemblée avait raison de prétendre que, par le passé, des questions de ce genre ont été déclarées irrecevables. Toutefois, l'usage au Manitoba a évolué et, depuis le début des années 1990, la présidence permet régulièrement aux députés de poser des questions demandant la confirmation d'une assertion. Cette nouvelle directive est conforme à l'édition la plus récente de l'ouvrage de Beauchesne dans laquelle a été retranché le commentaire interdisant les questions qui demandent une confirmation. Le commentaire 410(2) de l'édition en service de Beauchesne déclare : « Certains principes directeurs (sur la période des questions orales) demeurent valides, d'autres non ».

Le rappel au *Règlement* du leader du gouvernement à l'Assemblée est donc irrecevable.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. HELWER, SALE et TWEED, M^{me} FRIESEN et M. DYCK font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le lundi 22 juin 1998, à 10 heures :

M. le *ministre* TOEWS remplace M. le *ministre* RADCLIFFE.

Après les déclarations des députés, M. ASHTON soulève une question urgente d'intérêt public et propose :

QUE conformément à l'article 31 du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir la nécessité de faire procéder à une enquête judiciaire publique sur les nouvelles allégations selon lesquelles Darryl Sutherland, candidat autochtone indépendant pour la circonscription d'Entre-les-Lacs lors des élections provinciales de 1995, aurait reçu des contributions électorales illégales de Allen Aitken, président de la campagne électorale du parti progressiste-conservateur dans la circonscription d'Entre-les-Lacs, et de Roland « Cubbie » Barrett, important collecteur de fonds pour le parti progressiste-conservateur, et que ces contributions illégales auraient été acheminées par Taras Sokolyk, chef de cabinet du premier ministre.

Après les interventions de M. ASHTON et de M. le *ministre* McCRAE sur l'urgence de la question, la présidente rend la décision suivante :

Je désire informer l'Assemblée que l'avis prévu par le paragraphe 31(1) du *Règlement* a été donné.

Je remercie les députés qui m'ont donné des conseils quant à la question de savoir si la motion du député de Thompson doit être débattue aujourd'hui ou non.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, pour qu'une question soit prise en considération elle doit être urgente au point où l'intérêt public risque d'être compromis si elle n'est pas étudiée immédiatement. Il ne doit pas y avoir d'autres occasions ordinaires de soulever la question.

En ce qui concerne les autres occasions de débattre la question, je signale au député de Thompson qu'il n'a pas encore soulevé de grief. La question est manifestement urgente, mais je ne suis pas convaincue qu'elle est urgente au point où il faille mettre de côté les affaires ordinaires de l'Assemblée pour la mettre en discussion. Je déclare donc que la question ne répond pas aux critères établis par le *Règlement* et les usages de l'Assemblée.

Sont approuvés séparément les projets de lois indiqués ci-après, dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives :

(N° 19) – *Loi modifiant la Loi sur le curateur public et modifications corrélatives/The Public Trustee Amendment and Consequential Amendments Act*

(N° 22) – *Loi modifiant la Loi sur les soins vétérinaires/The Veterinary Services Amendment Act*

(N° 24) - *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte/The Crop Insurance Amendment Act*

Est approuvée la version amendée du projet de loi n° 36 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des affaires municipales.

Est approuvé le projet de loi n° 37 – *Loi sur les machines et le matériel agricoles et modifications corrélatives/The Farm Machinery and Equipment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Sont approuvées séparément les versions amendées des projets de loi indiqués ci-après, dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives :

(N° 41) – *Loi sur les baux viagers et modifications corrélatives/The Life Leases and Consequential Amendments Act*

(N° 44) – *Loi de 1998 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 1998*

M. le *ministre* McCRAE propose :

QUE le projet de loi n° 12 – *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M^{me} MIHYCHUK, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* McCRAE propose :

QUE le projet de loi n° 25 – *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* McCRAE propose :

QUE le projet de loi n° 27 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Le projet de loi n° 4 – *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et modifications corrélatives/The Child and Family Services Amendment and Consequential Amendments Act* – est lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* DOWNEY propose :

QUE le projet de loi n° 14 – *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des jugements/The Executions Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Le débat est ajourné sur la motion de M. MARTINDALE.

Sont lus séparément une troisième fois et adoptés les projets de loi suivants :

(N° 16) – *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique et modifications corrélatives/The Water Resources Administration Amendment and Consequential Amendments Act*

(N° 18) – *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier/The Registry Amendment Act*

(N° 21) – *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

(N° 42) – *Loi sur l'Accord cadre de mise en oeuvre de la nation crie de Norway House relatif à la convention sur la submersion de terres du Nord manitobain/The Norway House Cree Nation Northern Flood Master Implementation Agreement Act*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* RADCLIFFE :

QUE le projet de loi n° 51 – *Loi sur les coopératives et modifications corrélatives/The Cooperatives and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. LAMOUREUX et MALOWAY, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 46 – *Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. LAMOUREUX, avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi demeure inscrit au nom de M. MACKINTOSH.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour aujourd'hui le 22 juin 1998, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement de l'Assemblée, le Comité permanent du développement économique est dessaisi du projet de loi n° 47 – *Loi sur l'Université de Brandon/The Brandon University Act* –, et le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des modifications législatives.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira le mercredi 24 juin 1998, à 15 heures, pendant la séance de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de se former en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le lundi 22 juin 1998, à 10 heures :

M. EVANS (Brandon-Est) remplace M^{me} MIHYCHUK.

Le lundi 22 juin 1998, à 19 h 30 :

M. STRUTHERS remplace M. EVANS (Brandon-Est).

Le lundi 22 juin 1998, à 19 h 30 :

M. ASHTON remplace M. MACKINTOSH.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le lundi 22 juin 1998, à 15 heures :

M. le *ministre* NEWMAN remplace M. le *ministre* TOEWS.

Le lundi 22 juin 1998, à 15 heures :

M. le *ministre* DERKACH remplace M. le *ministre* NEWMAN.

Le lundi 22 juin 1998, à 15 heures :

M. le *ministre* McCRAE remplace M^{me} RENDER.

Le lundi 22 juin 1998, à 15 heures :

M. le *ministre* GILLESHAMMER remplace M. le *ministre* DERKACH.

Le lundi 22 juin 1998, à 19 h 30 :

M. le *ministre* PRAZNIK remplace M^{me} DRIEDGER;

M. TWEED remplace M. le *ministre* GILLESHAMMER;

M. LAURENDEAU remplace M. SVEINSON.

La séance est levée à 18 h 6, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY